

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 06/12/2018
Présents : 16	<i>L'an deux mille dix-huit et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES
Votants: 18	
Pour: 18	
Contre: 0	Représentés : Jean-Luc FALIP par Jean ARCAS, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés : Gérard BARO, Roland BASCOUL, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents :

Objet: Opération Grand Site " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : porté à connaissance sur l'état d'avancement de la démarche

L'Opération Grand Site (OGS), c'est quoi ?

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées (Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran, Vélioux), la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et le Conseil départemental de l'Hérault.

La démarche OGS (ou de Grand Site de France) vise à mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site) remarquable pour ses qualités paysagère, naturelle et culturelle, reconnu nationalement par la présence d'un site classé (« Gorges de la Cesse et du Brian et Causses de Minerve », 2 848 ha, Décret du 14 Janvier 2016), qui accueille un large public (200 000 visiteurs), et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

Toute OGS a pour objectifs de :

- restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle, et culturelle du site classé et de ses abords,
- améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations), dans le respect du site,
- favoriser le développement économique local.

Quelles sont les étapes de l'Opération Grand Site (OGS) ?

Le lancement de l'OGS :

L'OGS a été lancée par l'Etat (accord donné par courrier du Ministère chargé de l'Environnement) en mai 2015 suivie par le comité de pilotage de lancement de juillet 2015.

Depuis, le projet et le territoire bénéficient d'une reconnaissance nationale : sur la liste et la carte des Grands Sites de France (qu'ils soient en projet ou déjà labellisés).

Le choix de l'organisme gestionnaire de l'OGS :

Le portage/animation/gestion de l'OGS par le Pays HLV, dans le cadre d'une gouvernance dédiée, a été entériné en Comité de pilotage de l'OGS de juillet 2016.

Le choix du périmètre de l'OGS :

Le périmètre de l'OGS a été précisé et acté par les élus et la DREAL en **septembre 2016** soit sur une superficie de 14 000 ha qui concerne sept communes.

L'élaboration du projet et du programme d'actions de l'OGS :

L'élaboration du projet et du programme d'actions de l'OGS a démarré avec le recrutement par le Pays HLV d'un chargé de mission dédié en mai 2012.

Ces moyens d'animation portés par le Pays sont cofinancés depuis le début par la Communauté de communes et le Conseil départemental de l'Hérault.

Suite aux actions préalables d'études, d'information et de sensibilisation des élus locaux et des habitants, de nombreux RDV avec des élus et des partenaires techniques, et de réunions en salle ou sur le terrain, notamment avec les élus des communes, le projet et le programme d'actions de l'OGS a pris forme et a été rédigé en un document appelé Document-cadre de l'OGS.

- une version 1 a été présentée aux élus du Grand Site en juillet 2017 puis à la DREAL en septembre 2017,
- des RDV avec les principaux maîtres d'ouvrages publics (Communes, Communauté de communes...) se sont tenus en septembre/octobre 2017 pour préciser les priorités eu égard à leur capacité à porter financièrement les actions souhaitées,
- un 2nd cycle de réunions des groupes de travail thématiques s'est tenu en octobre 2017 et a eu pour objet de faire participer les principaux acteurs du territoire à l'élaboration du programme d'actions,
- un Comité technique s'est réuni en novembre 2017 pour débattre du programme d'actions envisagé,
- ensuite une version 2 a été élaborée et discutée avec les élus et à la DREAL en avril et mai 2018,
- des réunions du Groupe projet OGS dont font partie les maires se sont réunis entre janvier et juillet 2018,
- une réunion avec les partenaires s'est tenue en juillet 2018,
- ensuite une version 3 a été élaborée et envoyée aux principaux partenaires (DREAL, Département, PNRHL et CdC) le 14 septembre 2018,
- suite aux observations faites, une version 4 a été élaborée, puis présentée et validée en Comité technique de l'OGS en novembre 2018, avec les félicitations de la DREAL,
- la version 5 (projet de version définitive) sera présentée pour validation au Comité de pilotage de l'OGS du **mardi 18 décembre 2018 en présence de Messieurs les Président du Conseil départemental de l'Hérault et Sous-préfet de Béziers.**

Ce qu'est le Document-cadre de l'OGS :

C'est le rapport rédigé par le gestionnaire de l'OGS qui formalise le projet et le programme d'actions de l'OGS sur une période de 5 ans.

Le document-cadre de l'OGS « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » (qui sera remis en séance) se compose de quatre parties :

- le Tome 1 : le projet.
Il met en évidence notamment la justification du périmètre, l'organisation de la gouvernance et les moyens de gestion, la valeur patrimoniale du Grand Site, les caractéristiques du Grand Site en matière d'activités humaines, économiques et touristiques, les enjeux sur le Grand Site en matière de paysages, de patrimoines, de fréquentation et d'accueil et de gestion, tout l'engagement local déjà à l'œuvre avec des actions déjà réalisées ou en cours, l'ambition des élus « révéler le Grand Site », la stratégie souhaitée par le territoire pour arriver jusqu'au label GSF, au travers de quatre axes thématiques :

Axe 1 : REVELER LES PAYSAGES ET FAVORISER LA PRESERVATION DYNAMIQUE DES EQUILIBRES PAYSAGERS

Axe 2 : CONNAITRE, PROTEGER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL, ARCHITECTURAL ET URBAIN

Axe 3 : AMELIORER L'ACCUEIL, ORGANISER LA VISITE ET ENRICHIR SON CONTENU

Axe 4 : METTRE EN PLACE UNE GESTION PERENNE DU GRAND SITE ET DES OUTILS D'EVALUATION

- le Tome 2 : le programme d'actions de 5 ans.
C'est le recueil de fiches actions avec un tableau synoptique,
Avec un distinguo entre actions de référence (schémas...) et actions prioritaires souhaitées...

- le Tome 3 : un atlas cartographique.

La validation du projet et du programme d'actions de l'OGS :

La validation formelle du Document-cadre de l'OGS (projet et programme de l'OGS) va passer par plusieurs étapes successives :

1 - Comité de pilotage de l'OGS : 2018

Présentation et validation du projet et du programme d'actions 2019-2023

2 - Comité syndical du Pays : 2019

Adoption du Document-cadre par délibération

3 - Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) : 2019

Présentation du Document-cadre pour avis,

4 - Inspection générale diligentée par le Ministère chargé de l'Environnement : 2019

Préparation du rapport à la Commission Supérieure des Sites,

5 - Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) : 2019

Présentation du Document-cadre pour avis définitif.

Le label Grand Site de France (GSF) :

C'est au vu de la réussite de la mise en œuvre du programme d'actions OGS 2019-2023, après évaluation, et en concertation avec les services de l'Etat, qu'il sera décidé soit d'élaborer un dossier de candidature au label Grand Site de France, soit de partir sur un second programme OGS...

L'attribution du label GSF par l'Etat (Ministère chargé de l'Environnement) pour une durée de 6 ans, sera conditionnée à la qualité de la gestion du Grand Site, tant sur le plan de la gestion opérationnelle que de la gouvernance de la démarche afin de tendre vers l'excellence paysagère et de la gestion de l'accueil du public.

Quelles sont les actions du document-cadre déjà accompagnées ?

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles accompagne déjà la réalisation des opérations prioritaires dans le Grand Site.

Opération	Maître d'ouvrage
Axe 1 : REVELER LES PAYSAGES ET FAVORISER LA PRESERVATION DYNAMIQUE DES EQUILIBRES PAYSAGERS	
Plan d'action paysage « Causses, canyons et vignobles du Minervois »	Parc naturel régional du Haut-Languedoc
Schéma d'implantation des containers déchets	Communauté de Communes du Minervois au Caroux
Schéma de développement agricole	Pays HLV
Aménagement viticole à La Livinière	ASA d'aménagement foncier de l'Hérault
Aménagement viticole à La Caunette	ASA d'aménagement foncier de l'Hérault

Axe 2 : CONNAITRE, PROTEGER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL, ARCHITECTURAL ET URBAIN	
Inventaire des patrimoines (Pat. hydraulique, pierre sèche)	Pays HLV
Accompagnement du Musée de Minerve par la chargée de mission Musées du Pays d'Art et d'Histoire	Pays HLV
Etude de sauvegarde et de valorisation de l'ancienne	Commune de La Livinière

Chapelle Saint Sauveur	
Mise en valeur du théâtre de verdure	Commune d'Azillanet
Restauration des calades du centre ancien	Commune de Cessero
Requalification et mise en valeur du carreau de la mine	Commune de La Caunette
Requalification et mise en valeur des espaces publics	Commune de La Livinière
Axe 3 : AMELIORER L'ACCUEIL, ORGANISER LA VISITE ET ENRICHIR SON CONTENU	
Aménagement et mise en valeur de l'entrée Ouest	Commune de La Caunette
Aménagement de l'aire d'accueil et d'information	Commune de Vélieux

Compte tenu de la phase de finalisation de l'élaboration du projet et du programme d'actions,
Compte tenu de l'accompagnement déjà à l'œuvre de certaines opérations,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- de prendre acte de l'état d'avancement de la démarche,
- de prendre connaissance du document-cadre de l'OGS (Version V5 décembre 2018) composé d'un Tome 1 (PROJET), d'un Tome 2 (PROGRAMME d' ACTIONS 2019-2023) et d'un Tome 3 (ATLAS CARTOGRAPHIQUE),
- après validation de ce document-cadre en comité de pilotage de l'OGS, et après prise en compte des éventuels ajustements qui seront à intégrer suite à cette réunion, de l'autoriser à présenter ce document cadre devant les conseils municipaux des communes concernées puis devant le conseil communautaire de la Communauté de Communes « du Minervoais au Caroux », avant de faire adopter formellement ce document au sein du comité syndical du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte de l'état d'avancement de la démarche, prend connaissance du document-cadre de l'OGS (Version V5 décembre 2018) composé d'un Tome 1 (PROJET), d'un Tome 2 (PROGRAMME d' ACTIONS 2019-2023) et d'un Tome 3 (ATLAS CARTOGRAPHIQUE) ; après validation de ce document-cadre en comité de pilotage de l'OGS, et après prise en compte des éventuels ajustements qui seront à intégrer suite à cette réunion, autorise Monsieur le Président à présenter ce document cadre devant les conseils municipaux des communes concernées puis devant le conseil communautaire de la Communauté de Communes « du Minervoais au Caroux », avant de faire adopter formellement ce document au sein du comité syndical du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 18 décembre 2018.

Le Président,
Jean ARCAS